



Scrutin du dimanche 09 juin 2024

COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les professionnels des médias désireux d'être candidats aux élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la 7^{ème} mandature de la HAAC, que les déclarations de candidature sont reçues au siège de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) à Cotonou, **du lundi 1er au vendredi 05 avril 2024, de neuf (09) heures à dix-sept (17) heures.**

Pour les conditions, critères et pièces à fournir, le Président de la HAAC invite les intéressés à se référer aux dispositions des articles 21 et 23 de la décision N°24-018/HAAC du 28 février 2024 portant cadre juridique pour les élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2024

Le Président de la HAAC



[Signature]
Rémi Prosper MORETTI